

DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



VENDREDI 20 OCTOBRE 2023

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66



SOMMAIRE

- **ZOOM SUR LES DOSSIERS**

TRANSPORTS

- Nouvelle convention TER pour la période 2023-2032
- Contrat de Plan Etat-Région Volet mobilités

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Cap création 6

LYCEES

- Dotations de fonctionnement des lycées et des EPLE de Bourgogne-Franche-Comté pour 2023

TOURISME

- Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2023/2028

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Feuille de route handicap Bourgogne-Franche-Comté 2023 – 2025

- **DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2023**

- Les principales propositions en recettes
- Les principales propositions en dépenses
- Impact sur les équilibres financiers : baisse de l'emprunt

ZOOM SUR LES DOSSIERS



CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

TRANSPORTS



Nouvelle convention TER pour la période 2023-2032

Les élus examinent la nouvelle convention TER entre la Région et SNCF pour la période 2023-2032.

L'assemblée plénière de juin dernier avait donné mandat à la Présidente pour mener des négociations avec SNCF sur une nouvelle convention visant à amoindrir l'impact budgétaire de cette convention sur le budget régional, à une évaluation plus juste du poids des dépenses énergétiques, tout en offrant à SNCF une meilleure visibilité dans la durée, notamment en étalant le processus d'ouverture à la concurrence.

Les bases de cette nouvelle convention reposent sur :

- -> **une réduction immédiate de la contribution régionale de 30 millions d'euros par an.**

La nouvelle offre acte un coût réduit de 30 millions d'euros par an, en s'appuyant sur l'optimisation industrielle qu'a réalisée la SNCF pendant la durée de la convention précédente ainsi que la poursuite de cette dynamique jusqu'en 2032. **Cet ajustement est opéré sans réduction de l'offre nominale pour les usagers.**

De plus, pour répondre à la crise énergétique et à la forte volatilité des coûts de l'électricité, la Région et la SNCF ont convenu que le règlement des charges d'énergie soit payé au réel en fonction des dépenses constatées, ce qui a permis à la Région de se voir restituer **19,8M€ au titre des années 2021 et 2022** et d'avoir des prévisions de dépenses plus mesurées pour les années 2023 et les suivantes.

Enfin, la réduction des charges de fonctionnement sera amplifiée d'environ **10 millions d'euros supplémentaires par an**, par transfert en section d'investissement d'une partie des redevances de péages pour l'utilisation du réseau ferroviaire nationale et des gares correspondant à des travaux sur ces infrastructures.

- -> **une sécurisation des activités de la SNCF, avec une durée de convention de 10 ans**
- -> **une sortie progressive des lots du réseau TER tout au long de la convention**

La Région prévoit une ouverture progressive à la concurrence dont l'ouverture du premier lot est fixée en 2027.

Le lot concerné sera celui nommé « Bourgogne Ouest Nivernais ». Il correspond aux circulations ferroviaires majoritairement situées dans la Nièvre et en Saône-et-Loire.

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Les nouveautés de la convention TER :

→ Amélioration de la qualité du service ferroviaire

Un nouveau régime de bonus/malus est défini sur la base d'une **régularité fixée à 4 minutes 59 secondes** au lieu de 5 minutes 59 précédentes et avec un objectif de ponctualité fixé à 97,5%.

De plus, le plafond des pénalités est remonté à 6 millions d'euros contre 2 millions actuellement. Enfin, le barème pour les trains annulés est réhaussé.

→ Développement de la fréquentation des trains

Les objectifs de fréquentation sont réhaussés avec un engagement de croissance des recettes hors inflation de **+20%** sur la durée de la nouvelle convention.

→ Autonomie de la Région dans le développement de son service de transport régional MOBIGO

La Région poursuivra la mise en œuvre d'un système d'information et de billettique unique pour l'ensemble des transports régionaux, élargi aux offres de transports publics locaux. Cet outil donnera davantage d'autonomie à la Région pour offrir des services adaptés aux besoins des usagers.

→ Matériel roulant

Par ailleurs, il est question de formaliser une Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) permettra d'avoir une vision sur plusieurs années des projets potentiels en termes de matériels roulants et d'équipements de maintenance.

Contrat de Plan Etat-Région - Volet mobilités

Les élus examinent la maquette prévisionnelle des opérations qui seront inscrites au volet mobilité du CPER Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027. Ce volet n'avait pas été intégré dans le CPER signé en 2022. Sous réserve de sa validation finale au niveau gouvernemental et des recommandations de la concertation publique qui suivra, il fera l'objet d'un avenant spécifique qui sera présenté pour son adoption définitive lors d'une Assemblée plénière en 2024.

Le volet mobilité du CPER Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 concerne

- ➔ le financement de réseaux d'infrastructures exclusivement nationaux (ferroviaire, routier, fluvial),
- ➔ le financement d'infrastructures cyclables (dont la maîtrise d'ouvrage est davantage portée par les collectivités locales).

Globalement le volet Mobilités du CPER s'élèverait à :

- ➔ 793,53 M€ dont notamment **184,36 M€ de financements Région**

L'estimation des crédits mobilisés chaque année au titre du Plan Pluriannuel d'Investissement serait de **160 M€**. Dans ce montant, la part des crédits sur le périmètre ferroviaire (infrastructure et accessibilité en gare) est majoritaire. Les projets routiers représentent 25% du montant total, soit 40M€.

	Montant global (en M€)	Part prévisionnelle Etat	Part prévisionnelle Région	Part prévisionnelle autres financeurs
Aménagements cyclables	68,50	14,58	5,28	48,64
Routes	255,68	97,04	46,90	111,74
Fluvial et Ports	90,20	61,34	10,00	18,86
Mise en œuvre LOM	8,64	6,64	2,00	non déterminé
Ferroviaire	297,10	109,90	118,13	69,07
TCSP	23,40	3,08	2,05	18,27
Protocoles petites (VFCEA)	50,00	0	0,00	50 (SNCF réseau)
TOTAL	793,52	292,58	184,36	316,58

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Ce volet s'articule autour des quatre axes : le ferroviaire, les infrastructures routières, fluviales et cyclables.

1) Ferroviaire

- ➔ Maintenance des lignes ferroviaires : 202,5 M€ dont 75,3 M€ consacrés par la Région. Un effort particulier sera fait pour la Ligne des Horlogers : 35,4 M€ de fonds régionaux. Des crédits sont également prévus pour les petites lignes afin d'éviter leur fermeture (ligne Etoile Paray, la ligne des Hirondelles et la liaison Lure-Epinal).
- ➔ Mise en accessibilité des gares pour les personnes à mobilité réduite : 94,54 M€ dont 42,5 M€ consacrés par la Région permettront l'adaptation des dernières gares nationales (Mâcon, Nevers, Chalon-sur-Saône), et de la gare de Sens.

2) Infrastructures routières

- ➔ Le volet routier (255,6 M€ dont 46,9 M€ de la Région) permettra de conduire des opérations du réseau routier national dont notamment :
 - Liaison sud Auxerre (LiSA) pour 115 M€ dont 25 M€ de la Région
 - RN57- Bouclage Liaison ouest Besançon pour 84 M€ dont 9,9 M€ de la Région
 - Franchissement de Pontarlier pour 14,175 M€ dont 2,54 M€ de la Région

3) Infrastructures fluviales

- ➔ Une enveloppe globale de 90 M€ dont 10 M€ de fonds régionaux est proposée : *1M€ de fonds régionaux seront notamment réservés pour des investissements sur le port de Gron (89)*

4) Infrastructures cyclables

- ➔ 5, 8 M€ de la Région pour participer au financement des véloroutes et des pistes cyclables dans le cadre des contrats de territoire.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Souscription au fonds de capital-risque Cap Création 6

L'innovation et la création d'entreprise constituent des enjeux majeurs pris en compte dans le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Afin de les soutenir, la Région propose soit des interventions régionales directes, soit des outils d'ingénierie financière gérés par des opérateurs, le tout dans une logique d'approche globale du financement des entreprises.

Parmi ces outils, les fonds de capital-risque revêtent une importance particulière. En offrant aux entreprises la possibilité de consolider leurs fonds propres et quasi-fonds propres, ils leur permettent par effet levier d'avoir un accès facilité aux financements publics et privés et de mener ainsi à bien leurs projets.

La Région participe depuis longtemps au financement de fonds d'investissement en capital et notamment sur deux typologies, la création et la mutation des entreprises.

Ainsi, la collectivité affecte un montant de :

→ **4 M€ afin de souscrire au nouveau fonds de capital-risque Cap Création 6**

Ce nouveau fonds de capital-risque Cap Création 6 est dédié à la création d'entreprises. Il sera géré par UI Investissement.

Les nouveautés par rapport au fonds Cap Création 5 arrivé à échéance :

- une augmentation du montant final pour atteindre une taille cible de 40 M€, ce qui permettra de financer des projets plus importants et de manière plus massive
- un périmètre territorial pouvant s'élargir notamment aux régions Centre Val-de-Loire et Grand-Est, permettant ainsi d'atteindre une taille critique avec les avantages évoqués précédemment
- une cible est plus large avec la possibilité de financer des projets en pré-amorçage
- l'utilisation de la technique des BSA AIR (bons de souscription en action avec investissement rapide) permettant davantage de souplesse pour l'investisseur et la société ciblée et donc d'investir davantage sur des tickets plus modestes dans des start-up au développement plus précoce (pré-amorçage).

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

LYCEES



Dotation de fonctionnement des lycées et des EPLE de Bourgogne Franche-Comté pour 2024

La Région a en charge le fonctionnement de 129 lycées publics ce qui représente une surface globale 2.3 millions de m², répartis dans 108 établissements relevant de l'Education nationale et 21 établissements de l'Enseignement agricole.

La dotation de la Région couvre l'ensemble des charges fixes et des dépenses courantes de l'établissement, principalement le chauffage, l'électricité, les contrats de maintenance, le petit entretien, les matériels administratifs et pédagogiques.

Cette dotation s'établit dans une période marquée par l'envolée des prix de l'énergie et une forte inflation. Dans ce contexte très particulier, il revient à la Région d'apporter aux 129 lycées publics les moyens d'accueillir plus de 85 000 élèves et l'ensemble des communautés éducatives.

D'importants efforts de sobriété énergétique ont été réalisés par les lycées en 2022 et 2023. Les factures d'énergie demeurent cependant en hausse en raison de l'inflation et l'année 2024 s'annonce toujours incertaine en matière d'évolution du coût des énergies

La dotation 2023, globale et forfaitaire, est établie selon une grille de calcul qui vise à :

- favoriser la sobriété énergétique,
- se référer à des constats, et non à des prévisions ou des estimations,
- prendre en compte certaines données spécifiques (« effet de seuil » pour les petits établissements, nombre de contrats d'entretien souscrits...).

Pour 2024, la dotation globale de fonctionnement versée aux lycées s'élève à :

➔ **46 352 901 €** dont :

- 38 818 188 euros pour les lycées de l'Education nationale
- 5 867 001 euros pour les lycées agricoles

Cette dotation est en augmentation **+ 4 %** par rapport à 2023.

TOURISME

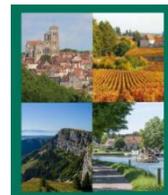


Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2023-2028 : un tourisme responsable qui cultive les identités, la nature et l'humain

Le nouveau Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2023-2028 fait du **tourisme responsable en Bourgogne-Franche-Comté** le cœur de sa stratégie. Il se décline autour de **10 engagements** :

- 1) Accompagner la transition de l'activité touristique en respectant l'environnement, les ressources et la biodiversité
- 2) Valoriser les offres touristiques favorisant la régulation des flux, les mobilités douces et l'éco-responsabilité
- 3) Encourager et accompagner la transition du tourisme de moyenne montagne vers un tourisme 4 saisons
- 4) Aménager les sites naturels fragiles afin de concilier tourisme, vie des habitants et cadre de vie
- 5) Promouvoir l'emploi touristique en prenant en compte les besoins des entreprises, les attentes des salariés et les spécificités du territoire
- 6) Sensibiliser et former les décideurs, les techniciens et les professionnels pour qu'ils intègrent la dimension responsable dans leurs projets touristiques
- 7) Mettre en avant les filières recourant aux circuits courts, à la promotion des savoir-faire artisanaux et industriels dans un esprit de partage
- 8) Favoriser l'accueil de tous les publics dans un esprit de bienveillance et d'hospitalité, notamment en termes d'accessibilité
- 9) Repenser et élargir la mesure de l'activité touristique aux impacts sociaux et environnementaux
- 10) Faire des visiteurs et des touristes des acteurs du tourisme responsable en Bourgogne-Franche-Comté, se positionner autour d'une tonalité nature renforcée.

QUELQUES EVOLUTIONS OU NOUVEAUTES

De nouveaux besoins apparaissent et il convient de travailler sur les évolutions ou nouveautés en adéquation avec ces évolutions, notamment :

- Mettre le sujet du tourisme responsable au cœur du nouveau schéma du tourisme
- Accompagner la modernisation des hébergements, des équipements de l'écosystème du tourisme régional
- Développer la thématique nature : tourisme de montagne 4 saisons, activités outdoor, aménagement des sites de nature...
- Valoriser la filière tourisme de savoir-faire
- Renforcer le numérique, le rapport à la data et l'évaluation autour de la filière tourisme.

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66



LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Feuille de route handicap Bourgogne-Franche-Comté 2023 – 2025

La Région fait de la fraternité un axe majeur de sa politique : pour mieux vivre ensemble. Dans cet esprit, une personne en situation de handicap est avant tout un citoyen, un lycéen, un sportif, un demandeur d'emploi. Selon ses compétences, la Région a ainsi adopté une démarche volontariste, destinée à faciliter la vie quotidienne de ces Bourguignons-Francis-Comtois concernés par le handicap ainsi que leurs familles. L'effectivité des droits des personnes en situation de handicap doit, en effet, être une priorité « de l'école à l'emploi, de la maison à la cité », chaque collectivité territoriale intervenant en vertu de ses compétences.

En 2019, la Région adoptait ainsi sa première « Feuille de route handicap ». Cette année, après la tenue de la Conférence nationale du handicap (CNH) d'avril 2023, la Région présente un bilan de l'action menée par la Région de 2019 à 2022 et ouvre des perspectives pour 2023-2025.

Au titre de cette « Feuille de route handicap 2023-2025 », de nouvelles actions ont été identifiées pour améliorer encore l'existant. Certaines prolongent ce qui a été impulsé à partir de 2019. D'autres tiennent compte de l'évolution de la société.

Cette deuxième « Feuille de route handicap » portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté tente donc de répondre à certains besoins de la vie quotidienne :

- **Etudier**
- **Se former**
- **Travailler**
- **Se déplacer**
- **Faire du sport**
- **Se divertir**
- **Se connecter**

QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS

Etudier ... Mise en accessibilité de de ses lycées.

De 2019 à 2021, la Région a engagé 170 M€ pour la mise en accessibilité de ses lycées. En 2023, 21 millions d'euros sont mobilisés dans 25 établissements jugés prioritaires.

Se former ... 100 % des formations accessibles et accompagnement individualisé en apprentissage

La Région a déjà rendu accessible 100 % des formations qu'elle finance. Par ailleurs, elle renforce l'accompagnement des personnes les plus fragiles, de manière à éviter la démobilité de certains jeunes face aux difficultés rencontrées, ainsi que les ruptures de formation. Il s'agit de soutenir des mesures pédagogiques adaptées et/ou innovantes mises en place par les CFA.

Travailler ... Mieux accompagner

La Région soutient la formation au handicap pour les responsables de structures d'insertion. A ce titre, une enveloppe de 50 000 euros est destinée à l'amélioration de la formation des encadrantes et des encadrants pour la période 2022-2024.

Se déplacer... Soutien de tous les déplacements (mise en accessibilité)

Entre 2019 et 2022, la Région a investi 34 millions d'euros pour rendre accessibles 33 gares. D'ici 2025, la collectivité œuvre également à la mise en accessibilité des 287 arrêts de car à travers son territoire. La Région continue, en outre, de faciliter l'obtention du permis de conduire pour les jeunes à mobilité réduite grâce à une aide individuelle de 300 euros.

Tourisme... Soutien à l'accessibilité

La Région soutient à hauteur de 6,3 millions d'euros les projets d'hébergement touristiques engagés vers le label « Tourisme & handicap »

Faire du sport ... Aide à la prise de licences

Entre 2019 et 2022, la Région a financé près de 10 000 licences sportives dans le cadre du handisport et du sport adapté, ainsi qu'une quinzaine de manifestations.

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

DÉCISION MODIFICATIVE N°2



CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Décision modificative n°2 pour 2023

La décision modificative soumise au vote des élus s'élève à – 130,4 millions d'euros en crédits de paiement en dépenses et à – 26,9 millions d'euros en recettes.

En recettes, les mouvements sont relativement limités en dehors des ajustements liés aux fonds européens ; il convient surtout de souligner la révision à la baisse de l'évolution de la recette de TVA, compte-tenu des encaissements moins favorables que prévu.

En dépenses, deux secteurs font l'objet de baisses de crédits conséquentes : d'une part, les mobilités avec la prise en compte de la négociation avec la SNCF de la nouvelle convention TER (– 61 M€ d'AE et de CPF) ; d'autre part les fonds européens, en raison des modifications de calendrier d'exécution principalement sur les programmes « REACT-EU » et 2021-2027 (– 40,7 M€ de CP).

Par ailleurs, de nouvelles AP/AE sont proposées, notamment pour la formation professionnelle (poursuite du PRIC) en section de fonctionnement, et sur les politiques des mobilités, de l'économie et de la transition énergétique en section d'investissement.

DM2 tous mouvements

TOTAL DM2	AP/AE	CP 2023	recettes
Fonctionnement	-46 220 538,00	-71 006 903,48	8 770 648,36
Investissement	7 926 446,01	-59 434 315,18	-35 691 530,00
Total	-38 294 091,99	-130 441 218,66	-26 920 881,64

DM2 tous mouvements hors fonds européens et hors convention TER

TOTAL DM2	AP/AE	CP 2023	recettes
Fonctionnement	17 997 462,00	-1 834 520,84	6 500 031,00
Investissement	7 926 446,01	-26 667 115,18	-2 924 330,00
Total	25 923 908,01	-28 501 636,02	3 575 701,00

CP = crédits de paiement, CPF pour la section de fonctionnement, CPI pour la section d'investissement.
AP (autorisations de programme) et AE (autorisations d'engagement) = engagements pluriannuels

➔ Les principales propositions en recettes

Produit de TVA : – 5,4 M€

La prévision du budget primitif 2023 retenait une évolution de + 5 %, conformément à la loi de finances 2023.

Au regard des encaissements du premier semestre, la tendance est moins dynamique, ce qui conduit à proposer un ajustement à l'occasion de la présente DM2 pour retenir une évolution plus prudente de 4,2 %. En volume, cela représente une annulation de 5,4 M€, qui ramènerait le produit prévisionnel à 702 M€.

Certificats d'immatriculation : + 5,9 M€

Après une forte baisse de cette recette observée depuis 2021, la tendance semble progressivement se rétablir. De plus, la suppression de l'exonération applicable aux véhicules hybrides est entrée en vigueur à compter du 1er juillet ce qui permet de limiter la baisse de cette recette.

Il est proposé un ajustement de + 5,9 M€, pour un produit prévisionnel 2023 attendu à 95 M€.

FSE (fonds social européen) : + 10,2 M€

Un complément de recettes FSE 2014-2020 au titre des marchés de formation professionnelle est proposé à hauteur de 10,2 M€, suite à la finalisation des bilans d'opération.

➔ Les principales propositions en dépenses

EN FONCTIONNEMENT

En section de fonctionnement, l'annulation la plus importante porte sur la convention d'exploitation des TER.

Le résultat de la négociation menée avec la SNCF au titre de la nouvelle convention pluriannuelle, soumise à cette même assemblée régionale du 20 octobre, permet de dégager une réduction significative des charges de fonctionnement.

Ainsi, le devis 2023 serait porté à 234,8 M€ alors que le budget primitif prévoyait 296 M€, ce qui permet une réduction de 61,2 M€ en AE et CPF à l'occasion de la décision modificative n°2.

En parallèle, des demandes de crédits complémentaires sont formulées sur les postes suivants :

- Formation professionnelle : + 16,4 M€ en AE pour permettre le lancement des marchés complémentaires pour le programme de formation 2024 (PRIC)
- Ressources humaines : + 3,2 M€ notamment compte-tenu de l'impact des nouvelles mesures comme la hausse du point d'indice (1,5 M€) et en faveur d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle (1,5 M€)

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

- Economie : + 2,250 M€ en AE pour couvrir les admissions en non-valeur au titre de la régie ARDEA.
- Prospective et démarches partenariales : + 1,5 M€ d'AE en faveur de la mise en œuvre d'une nouvelle démarche « Accueil ».

EN INVESTISSEMENT

En section d'investissement, il est proposé d'annuler plus de 59,4 M€ de crédits de paiement, essentiellement pour ajuster les prévisions aux réalisations (décalages de calendrier (report des crédits), moindre consommation ...) notamment sur les politiques suivantes :

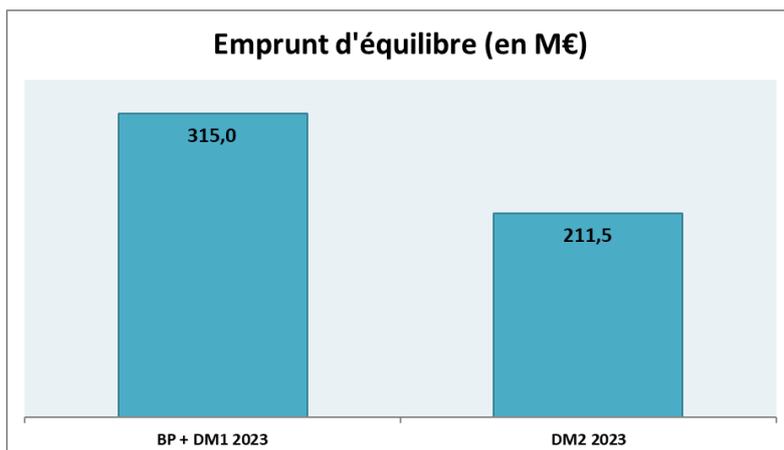
- Enseignement supérieur et formations sanitaires et sociales : – 7,7 M€ en raison de nombreux retards constatés sur les travaux de constructions universitaires.
- Aménagement du territoire : – 3,7 M€, notamment sur les nouveaux programmes de la politique territoriale votés en 2022 (Territoires en action volet métropolitain, volet territorial et centralités rurales).
- Environnement : – 3,8 M€, sur les programmes PAIR, et plus particulièrement sur le programme Plan déchets et économie circulaire.

Des inscriptions d'AP complémentaires sont proposées pour les investissements suivants :

- Infrastructures de transport : + 4,3 M€ en faveur de la phase travaux de la construction/ raccordement hydrogène à la station de distribution d'Auxerre ; de la ligne des Hirondelles, des gares de Sens et de Nevers et des syndicats mixtes d'aérodromes.
- Economie : + 4 M€ d'AP pour permettre l'entrée au capital de Cap création 6.
- Transition énergétique : + 4 M€ au titre d'Effilogis, sur la rénovation de bâtiments tertiaires et de logements sociaux à basse consommation d'énergie.

➔ **Impact de la DM2 sur les équilibres financiers : une réduction importante de l'emprunt d'équilibre**

Les impacts de la DM2 sont affectés à la réduction de l'emprunt d'équilibre. Le projet de décision modificative conduit un ajustement à la baisse de 103,5 M€ de l'emprunt d'équilibre, qui évolue ainsi de 315 M€ à 211,5 M€.



Après les modifications de la DM2, le montant de l'épargne brute (autofinancement) est en hausse, pour se situer à 255,2 M€.

Le niveau d'investissement reste élevé en 2023. Après DM2, il est supérieur à 600 M€ (hors remboursement du capital la dette).



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

*Ma Région /
avancer, partager |*